

Conseiller pédagogique de circonscription, IEN Centre Tarn et ASH

Inspection académique - Albi

Les missions dévolues à ce poste sont centrées sur le champ de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés – ASH.

Profil du poste de conseiller pédagogique¹ ASH:

REFERENTIEL DE COMPETENCES

- Enseignant titulaire du CAPA-SH ou du CAAPSAIS ou du CAEI et du CAFIPEMF, à défaut, titulaire du CAPA-SH ou du CAAPSAIS ou du CAEI avec engagement de passer le CAFIPEMF.
- Ayant une expérience dans le domaine de la formation, de l'animation, de la conduite de projet et du travail en équipe
- Possédant de bonnes qualités relationnelles
- Ouvert aux démarches partenariales
- Sachant travailler à l'intérieur de dispositifs souples

AFFECTATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la circonscription Centre Tarn et de l'ASH, dont il est le collaborateur direct (et qu'il peut être amené à représenter), son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription, à dimension départementale pour l'ASH.

Partenaire essentiel de la formation des enseignants, il assure principalement une mission d'ordre pédagogique, d'aide et de conseil auprès des enseignants. Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non affectés sur des postes relevant de l'ASH (établissements spécialisés, CLIS, UPI, SEGPA...). Il participe également à la formation initiale et continue des enseignants des écoles en liaison avec l'IUFM.

Animateur pédagogique, il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques et participe aux diverses animations organisées dans la circonscription.

Expert de l'articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle, il assiste les équipes enseignantes dans la mise en place des projets ou la mise en oeuvre d'activités nouvelles.

MISSIONS

- Participation à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des actions définies dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique ASH du département au sein de l'équipe de circonscription de l'IEN ASH,
- Suivi pédagogique des enseignants non spécialisés affectés sur un poste relevant de l'ASH,
- Suivi pédagogique des personnels présentant un examen ouvrant droit à la titularisation sur un poste relevant de l'ASH (CAPA-SH, 2 CA-SH),
- Aide pédagogique, en collaboration étroite avec l'ensemble des équipes de circonscription du premier degré du département, aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires scolarisant un élève handicapé,
- Participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan de formation continue,
- Participation aux travaux de réflexion et à la mise en oeuvre des actions pédagogiques concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (scolarisation des élèves handicapés, des élèves inscrits dans les EGPA, des enfants du voyage, des enfants nouvellement arrivés en France...).

NB Le poste ouvre droit à une NBI de 27 points

¹ Référence à la note de service N°96-107 du 18/04/96 relative aux « fonctions et missions du conseiller pédagogique de circonscription ».